

N° 20/4.15

PROJET DE NOUVELLES INFRASTRUCTURES DE L'ASSOCIATION DE COMMUNES POLICE REGION MORGES

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

1 PRÉAMBULE

La Municipalité vous transmet les informations concernant le projet de nouvelles infrastructures de l'Association de communes Police Région Morges.

Actuellement, la Police Région Morges bénéficie d'une accréditation provisoire. Pour obtenir l'accréditation définitive, répondant à la Loi sur l'organisation policière vaudoise (LOPV), il doit encore être répondu aux exigences en matière d'infrastructures et ce, dans un délai de 5 ans, soit d'ici au 1^{er} juillet 2017.

Les conditions d'accréditation définitive posent des exigences en matière d'infrastructures, notamment :

- disposer de 3 locaux d'auditions correspondant aux normes du nouveau Code de procédure pénale et dont, au minimum, un local adapté aux personnes et aux situations nécessitant une prise en charge particulière ;
- disposer de 3 locaux de rétention correspondant aux normes applicables, en particulier celles du nouveau Code de procédure pénale ;
- disposer d'infrastructures qui garantissent la sécurité des collaborateurs ;
- offrir une réception qui garantisse la confidentialité et qui permette l'accès aux personnes à mobilité réduite.

Actuellement l'Unité police secours occupe la Maison de Seigneux, pour une surface exploitable de 610 m², et ce sont principalement ces locaux qui font défaut par rapport aux exigences formulées. Ce bâtiment étant protégé par la Section monuments et sites, une transformation pour une mise en conformité ne s'avère pas réalisable.

Le projet consiste à réunir sur un seul site toutes les infrastructures actuelles, soit la Maison de Seigneux (Dr-Yersin 1), les surfaces administratives (place Saint-Louis 2) ainsi que les locaux et parkings situés dans l'immeuble du Bâtiment administratif cantonal (BAC / Dr-Yersin 4).

2 SUIVI AUPRÈS DU CONSEIL INTERCOMMUNAL

Pour démarrer le projet des futurs locaux de la PRM, son Comité de direction a déposé un premier préavis au Conseil intercommunal, en date du 27 mai 2014, intitulé "Décisions stratégiques sur l'avenir des infrastructures de la Police Région Morges". Celui-ci comprenait l'évaluation des besoins, avec les variantes :

1. Site double
2. Site ville
3. Site extérieur

Ce préavis demandait notamment d'accorder l'autorisation au Comité de direction d'engager les démarches en vue d'un nouvel Hôtel de police et de prendre acte qu'un préavis présentant un projet concret serait obligatoire, afin de porter au futur budget les montants nécessaires au financement des futures infrastructures.

En date du 30 septembre 2014, s'en est suivi un second préavis intitulé "Avenir des infrastructures de la Police Région Morges – Demande d'un crédit de CHF 25'000.00 pour une étude de marché". Les objectifs de ce préavis étaient :

- de permettre au Conseil intercommunal de connaître les futurs besoins et obligations de la police, en termes d'infrastructures, et ceci en mettant en évidence l'évolution démographique à venir ;
- d'octroyer un crédit de CHF 25'000.00 HT, en vue d'établir une étude de marché sur les opportunités disponibles.

3 CHOIX ET OPPORTUNITÉS DES NOUVELLES IMPLANTATIONS

L'étude de marché n'a pas démontré de disponibilités intéressantes pour l'implantation d'un nouvel Hôtel de police sur le territoire morgien ou à proximité. Restait encore la possibilité d'intégrer le projet de Morges Gare-Sud, pour lequel une surface de 500 m² avait été réservée dans le projet de la Commune de Morges.

Pour rappel, les besoins de la police, dans le cadre du projet communal, avaient été estimés avant la création de la PRM et ne correspondaient plus aux besoins actuels.

Devant les choix proposés de variantes d'implantation, la Municipalité s'est clairement exprimée, en indiquant qu'elle considérait comme indispensable que le futur Hôtel de police se trouve sur le territoire morgien et qu'une présence à proximité de la place de la Gare était impérative.

Au courant du mois de décembre 2014, s'est ouverte une opportunité d'implantation du nouvel Hôtel de police sur une parcelle à l'avenue des Pâquis. Un projet nouveau s'est alors concrétisé, incluant l'entier des besoins des locaux dévolus et répondant à l'inventaire préalablement établi.

En parallèle à l'avancement de ce projet, il a été convenu avec les CFF l'implantation d'une antenne de police aux abords directs de la future place de la Gare.

4 NOUVELLES INFRASTRUCTURES PRM

Au fil des semaines depuis le début de cette année s'est concrétisé, avec l'appui d'un mandataire spécialisé dans ce genre de démarche, le futur projet du nouvel Hôtel de police à l'avenue des Pâquis 27.

En date du 31 mars 2015, le Comité de direction de la PRM a déposé auprès du Conseil intercommunal le préavis y relatif et ceci de manière aboutie. Celui-ci comprend les futurs baux, avec un descriptif détaillé des futurs locaux, et également, dans le détail, les négociations menées ainsi que les conditions financières.

Pour étudier ce préavis, le Conseil intercommunal a composé une commission de 9 membres, qui représentent l'ensemble des communes partenaires. En principe, la commission rapportera sa décision en séance du 26 mai 2015.

Bien que la décision relative à ce préavis revienne au Conseil intercommunal, le projet étant d'importance, la Municipalité a jugé opportun d'informer son Conseil communal. Elle se tiendra au courant de l'évolution du dossier et en informera le Conseil communal.

Pour de plus amples informations, vous pouvez consulter ledit préavis sur le site Internet : www.police-region-morges.ch, volets organisation – documentation.

Nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre acte de la présente communication.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 23 mars 2015.

le syndic

le secrétaire

Vincent Jaques

Giancarlo Stella

Communication présentée au Conseil communal en séance du 1^{er} avril 2015.